

Golf de L'Empereur

Règles Locales 2024

Selon les circonstances (état du terrain, météo, événement extérieur, etc.), des Règles Locales *Temporaires* peuvent être mises en place.

Veuillez consulter les valves pour savoir si elles sont d'application ce jour.

PENALITE pour infraction à la règle locale

➤ Pénalité générale

PENALITE pour infraction REPETITIVES

➤ Disqualification

Informations Additionnelles

Indications des distances sur les fairways (début de green)

Disque Blanc	: 200 m
Disque Jaune	: 150 m
Disque Rouge	: 100 m
Disque Bleu	: 50 m

Position des drapeaux

Drapeau Rouge	: avant du green
Drapeau Jaune	: milieu du green
Drapeau Blanc	: arrière du green

1. Hors-limite (Règle 2)

Défini par des piquets blancs et/ou des lignes blanches.

- Parcours de L'Empereur
 - Les trous 3 à 7 de la Hutte
 - Le Club House, la terrasse et le bâtiment au départ du trou n°10
 - Le bâtiment entre les trous 8 et 12.
- Parcours de La Hutte
 - Les trous 12, 14, 15, 16 de L'Empereur
 - Le practice le long des trous 2, 8 et 9

2. Dégagements

Zones à pénalité (Règle 17)

Définies par des piquets jaunes ou rouges (des lignes jaunes ou rouges).

- Lorsque des piquets et des lignes sont utilisés pour indiquer une zone à pénalité, les piquets identifient la zone à pénalité et les lignes définissent la limite de la zone à pénalité.

Zones de jeu interdit (Trous 2 à 4, 8 et 17 – Hutte 8)

Définies par des piquets rouges ou bleus avec un **sommet vert**.

- Il est interdit d'entrer pour récupérer sa balle dans la zone ou de jouer une balle qui y repose (pénalité !).
- L'utilisation d'un club ou d'une autre aide est une infraction à la règle, mais relever à la main une balle au bord de la zone sans endommager celle-ci est permis.

Piquets **rouges** : dégagement obligatoire **avec** pénalité (Règles 2.4 & 17.1e).

Piquets **bleus** : dégagement obligatoire **sans** pénalité (Règles 2.4 & 16.1f)

Terrain en réparation

Défini par des piquets bleus, des lignes bleues ou blanches,

- **Dégagement obligatoire** sans pénalité (Règles 2.4 & 16.1)

Obstructions inamovibles

- Les routes et les chemins artificiels, en gravier sont considérés comme des obstructions inamovibles (R. 16.1).
- Borne d'arrosage : si une borne d'arrosage extérieure au green, **située à l'intérieur de deux longueurs de club du green et à l'intérieur de deux longueurs de club de la balle**, s'interpose sur la ligne de jeu entre la balle et le trou et si la balle ne repose pas dans un obstacle, alors le joueur peut bénéficier d'un dégagement sans pénalité pour autant que la zone de dégagement ne soit pas plus près du trou, ni dans une zone à pénalité, ni sur un green.

Protection des plantations et des arbres

Plantations et arbres entourés d'un manchon en plastique, de tubes en plastique, ou d'un grillage, arbustes **attachés à un tuteur** : s'il y a interférence avec le stance du joueur ou avec la zone de son swing intentionnel, il y a **dégagement obligatoire** selon R.16.1

Tondeuse automatiques (« Tortues ») :

Si une balle, **en mouvement** après un coup joué, heurte accidentellement une tondeuse en action (« *Influence extérieure* ») la **Règle 11.1** est applicable et la balle doit être jouée à l'endroit où elle vient reposer. **Toutefois**, si la balle vient reposer dans une **zone à pénalité ou est hors limites**, il n'y a pas de pénalité et le joueur peut rejouer la balle d'origine, ou une autre balle, d'où le coup précédent a été joué, en appliquant les modalités de la Règle 14.6. Cette exception à la Règle 11.1 ne s'applique pas si la balle vient reposer dans un bunker.

3. Rythme de Jeu

- Le Ready Golf est à appliquer autant que possible dans le respect des conditions de jeu et de la sécurité de chacun.



Le Club

L'Empereur possède un site privilégié qui ajoute au plaisir de la pratique du golf, le dépaysement et la décontraction dans un écrin naturel qui offre le sentiment d'être au bout du monde. Situé dans le Brabant Wallon, cette oasis de nature restée intacte se trouve aux abords de Lasne (aux environs du Lion de Waterloo) à peine à 30 km de Bruxelles. La configuration du terrain est telle que le parcours du Golf de L'Empereur épouse à merveille le vallonnement de cet espace vierge où la nature est préservée et où la flore et la faune n'ont pas été dérangées.

Le Relais de L'Empereur

Un hôtel au design contemporain implanté au sein de la cour historique de la ferme de Glabjoux au Golf de L'Empereur et construit dans un souci d'écologie, de bien-être et de respect de l'environnement.

Pour réserver une chambre à l'Hôtel le Relais

+32 (0)67.77.15.71

relais@golfempereur.com

Horaire d'ouverture de la réception

Horaire été (1^{er} mars au 31 octobre)

- du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
- samedi et dimanche de 8h00 à 18h00

Horaire hiver (1^{er} novembre au 28(29) février)

- tous les jours de 9h00 à 16h00

L'
GOLF DE L'EMPEREUR
Relais & Country Club



Adresse et contacts

31 rue Emile François
B - 1474 Ways (Genappe)
Tél. +32 67 77 15 71
Fax. +32 67 77 18 33
info@golfempereur.com
www.golf-empereur.com